

AVIS N° 017-2025 / DCBR / DG

SUKUK ETAT DU TOGO 6,50 % 2016-2026

**Paiement de la marge semestrielle et
remboursement partiel du Principal**

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs, que l'Etat du Togo procédera, le **17 février 2025**, au paiement de la marge semestrielle et au remboursement partiel du « **SUKUK ETAT DU TOGO 6,50 % 2016-2026** » pour un montant global net d'impôt de **12 507 521 068** (douze milliards cinq cent sept millions cinq cent vingt et un mille soixante-huit FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : la SGI Togo, 01 BP 2312 Lomé- TOGO, Tél. : (228) 22 53 33 30/22 53 33 40 ; E-mail : sgitogo@sgitogo.tg.

Fait à Abidjan, le 29 janvier 2025

Le Directeur Général


Birahim DIOUF



Handwritten initials